

saint-pardoux-soutiers

Premier conseil municipal de la commune nouvelle

Le lundi 7 janvier aura lieu le premier conseil municipal de la commune nouvelle Saint-Pardoux-Soutiers, à 20 h 30 dans la salle polyvalente de Soutiers. En présence des maires Benoît Piron et Eric Cathelineau et de leurs conseillers respectifs.

Ordre du jour : désignation du président de séance jusqu'à l'élection du maire de la commune nouvelle ; élection du maire de la commune nouvelle ; constatation de l'installation des maires délégués ; élection des adjoints de la commune nouvelle ; création d'un conseil communal des communes déléguées ; délégations de fonction et de signature ; composition des commissions communales et élection des membres ; désignation des représentants aux

syndicats intercommunaux ; indemnité de fonction ; approbation des comptes rendus des dernières réunions du conseil municipal de Saint-Pardoux et de Soutiers ; dissolution du CCAS existant et création du CCAS sur la commune nouvelle avec désignation des membres élus ; dissolution de la régie de recettes existante et création d'une régie de recettes sur la commune nouvelle ; conclusion convention télétransmission des actes ; conclusion convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme ; reprise du personnel existant dans la commune nouvelle ; création poste d'un agent administratif ; indemnité spéciale de conseil du receveur principal pour la commune de Soutiers ; informations et questions diverses.